



# PROGRAMMATION LEADER 2023-2027

## APPEL A CANDIDATURES

---

### **Dossier de candidature**

## **Programmation LEADER 2023-2027**

---

# # SOMMAIRE

## PARTIE 1. LE TERRITOIRE ET LA STRATEGIE

PERIMETRE DU TERRITOIRE ET STRUCTURE PORTEUSE

DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

STRATEGIE DU GAL

## PARTIE 2. LE PLAN D'ACTION

## PARTIE 3. LA MAQUETTE FINANCIERE

## PARTIE 4. LA GOUVERNANCE

AU MOMENT DE L'ELABORATION DU DIAGNOSTIC ET DE LA STRATEGIE

LE COMITE DE PROGRAMMATION

## PARTIE 5. LE PILOTAGE ET L'EVALUATION

L'INGENIERIE

LE SUIVI ET L'EVALUATION

LA COMMUNICATION ET LA DIFFUSION

## ANNEXES

# PARTIE 1

## LE TERRITOIRE ET LA STRATEGIE

### 1.1 PERIMETRE DU TERRITOIRE ET STRUCTURE PORTEUSE

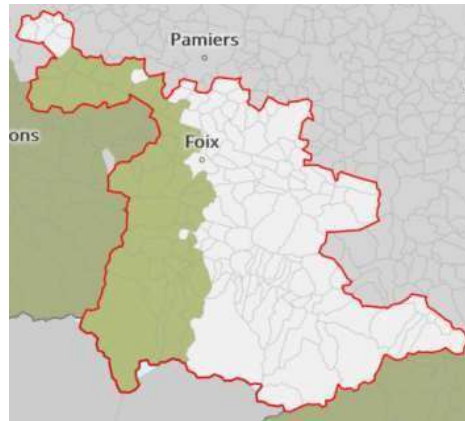
#### PERIMETRE DU TERRITOIRE

**7 INTERCOMMUNALITES, 233 COMMUNES, 126 500 HABITANTS, 3250 KM<sup>2</sup>**



Communauté de communes du GAL du PETR de l'Ariège	Nb hab.	Superficie	Densité	Liste communes
Communauté d'Agglomération du Pays Foix – Varilhes	31 816	443.8	71.7	Annexe 2
Communauté de Communes Arize - Lèze	10 850	380.5	28.3	Annexe 2
Communauté de Communes du Pays de Tarascon	8 384	221.8	37.9	Annexe 2
Communauté de Communes de la Haute Ariège	7 128	1 128.3	6.3	Annexe 2
Communauté de Communes des Portes d'Ariège Pyrénées	39 515	415.1	95.3	Annexe 2
Communauté de Communes du Pays de Mirepoix	10 522	333.7	31.6	Annexe 2
Communauté de Communes du Pays d'Olmes	14 923	328	45.7	Annexe 2
<b>TOTAL (arrondis)</b>	<b>126 500</b>	<b>3 250 km<sup>2</sup></b>	<b>37.9 h/km<sup>2</sup></b>	

La partie Ouest du territoire de massif du PETR de l'Ariège est recouverte en très grande partie par le périmètre du PNR des Pyrénées Ariégeoises.



#### STRUCTURE PORTEUSE

#### LE SYNDICAT MIXTE DU PETR DE L'ARIEGE

Syndicat mixte fermé, le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) de l'Ariège est une structure créée en 2015. Il est issu du regroupement de trois Pays : le Pays des Portes d'Ariège Pyrénées, le Pays de Foix Haute Ariège et le Pays des Pyrénées Cathares. Il regroupe six communautés des communes et une communauté d'agglomération rurale, soit un total de 233 communes réparties sur une superficie qualifiée à plus de 93.6% de zones peu denses et très peu denses. Les sept intercommunalités ont été récemment recomposées suite à la loi NOTRe et doivent faire face à des problématiques communes et/ou interdépendantes d'aménagement et de développement des territoires inscrites dans un projet de territoire commun révisé en décembre 2021 (cf. annexe 2 : Projet de territoire du PETR de l'Ariège : la coopération territoriale en faveur d'une transition écologique et solidaire »).

Le périmètre du GAL du PETR de l'Ariège est concerné par plusieurs dispositifs contractuels (CRTE, CTO, Territoires, d'industrie, Plan Avenir Montagnes, Plan Alimentaire Territorial, Petites Villes de demain, Contrats bourg-centre, CRT, ANCV...) qu'il coordonne avec ses EPCI membres.

## 1.2 DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

Situé dans le département de l'Ariège, le territoire leader est adossé à la partie orientale de la chaîne des Pyrénées. Le territoire est localisé entre le département de la Haute-Garonne (à l'ouest et au nord), le département de l'Aude (au nord-est) et le département des Pyrénées orientales (à l'est). L'Espagne et l'Andorre ferment son périmètre au sud.

La place du relief est ici omniprésente, territoire de coteaux au nord et de montagne, de haute montagne, au sud. Le territoire doit donc faire face aux contraintes physiques liées à la diversité géomorphologique.

#### COHESION TERRITORIALE

#### DES INEGALITES DEMOGRAPHIQUES TRES MARQUEES ENTRE LE NORD ET LE SUD

Il existe des inégalités territoriales très fortes entre les EPCI en matière d'évolution démographique mais aussi de structuration de la population. Les territoires du sud du PETR souffrent d'un déficit naturel qui ne vient pas compenser un excédent migratoire qui profite essentiellement au nord du PETR. En conséquence, la part de la population jeune est beaucoup plus forte sur la CCPAP et dans une moindre mesure la CAPFV. A noter toutefois que l'augmentation du vieillissement de la population touche tous les territoires.

Il existe une très forte pression démographique sur le nord du territoire. La croissance démographique se fait en périphérie plutôt que dans les centres-villes invitant à réfléchir aux problématiques liées à l'étalement urbain et à l'occupation des sols, et à la rénovation des centres-urbains.

Autre fait majeur à prendre en compte : la transformation de la typologie des ménages. Le vieillissement de la population s'accompagne d'une augmentation significative des personnes seules.

et des couples sans enfants. Cette transformation sociale n'est pas sans conséquences à l'heure de réfléchir aux nouvelles politiques en matière d'habitat, de mobilité ou de services à la personne. Enfin, si les dynamiques migratoires liées à l'installation de nouvelles populations accentuent la fracture territoriale entre le Nord et le Sud du territoire, il est important de retenir qu'il existe également une autre fracture territoriale transversale liée aux migrations quotidiennes. Il s'agit de la fracture territoriale entre les bassins d'emploi les plus dynamiques situés le long de la RN 20 et les territoires périphériques générant des flux de mobilité quotidienne importants sans que les infrastructures de communication ne soient parfaitement préparées à de tels flux.

#### COHESION TERRITORIALE

##### DES INEGALITES D'INFRASTRUCTURES ET DE MOBILITE TRES FORTES AU-DELA DE LA RN20

Les transports routiers sont la première source d'émission de Gaz à effets de serre (GES) et le premier secteur de consommation énergétique du territoire. Le secteur des transports est également la première cause de pollution sonore sur le territoire et notamment lors des traversées des centres-bourgs. A ces nuisances s'ajoutent des problèmes de sécurité publique (accidents de la circulation, vitesse, stationnements) et de continuité écologique. Ce faisant, les déplacements en véhicules motorisés imposent aux collectivités publiques des aménagements très coûteux de la voie publique : parkings, routes, ponts, ronds-points, signalétique...

Dans le même temps, le recours à la voiture personnelle n'a jamais été aussi important au cours des dix dernières années. Plus de 80% des déplacements quotidiens sont réalisés en voiture et plus des 3/4 des conducteurs voyagent seuls. Plus de 95% de ces trajets se font sur des distances de moins de 20 km et 43% font moins de 1km. Autrement dit, le report modal de ces trajets sur des déplacements doux (marche à pied, vélo) ou en commun (transports publics, covoiturage) est un enjeu extrêmement fort pour limiter le recours à la voiture personnelle.

Mettre fin à l'auto-solisme est devenu un enjeu prioritaire de nos territoires qui connaissent un étalement urbain sans précédent alors que les centres-bourgs se vident. Résoudre la problématique de l'auto-solisme se situe à la rencontre de plusieurs enjeux territoriaux :

- Nouvelles formes d'habitat
- Nouvelles formes de travail
- Economie, commerce et services de proximité
- Lutte contre l'isolement social

#### ENVIRONNEMENT

##### DES ECOSYSTEMES NATURELS DE PLUS EN PLUS FRAGILISES PAR LE DEREGLEMENT CLIMATIQUE ET L'EXTENSION URBAINE

Le PETR de l'Ariège est un territoire naturel préservé des impacts négatifs de l'activité humaine. De très nombreux espaces, spécifiquement en zones de montagne, bénéficient de mesures nationales et européennes de protection, de préservation et de valorisation des espèces naturelles animales et végétales. Fort de ce potentiel, le PNR des Pyrénées Ariégeoises travaille actuellement à la labellisation de son périmètre en Réserve de biosphère. Les réserves de biosphère sont des « *sites désignés par les gouvernements nationaux et reconnus par l'UNESCO dans le cadre de son Programme sur l'Homme et la biosphère (MAB) pour promouvoir un développement durable basé sur les efforts combinés des communautés locales et s'appuyant sur des connaissances locales et scientifiques. (...) Ces sites ont pour propos de concilier conservation de la diversité naturelle et culturelle et développement économique et social. Elles permettent de tester et développer des approches novatrices de développement durable du niveau local au niveau international.* » UNESCO

Mais le territoire doit faire face à de nombreux enjeux écologiques liés à l'implantation d'activités humaines dans un contexte d'urgence climatique et de détérioration des écosystèmes naturels. Les nouvelles façons d'habiter le territoire, en périphérie plutôt qu'en centre-bourg, en télétravail plutôt

que dans les centres urbains, se traduisent par une consommation de plus en plus forte des espaces naturels et agricoles au détriment des activités humaines écologiques de production et de protection. Cette artificialisation des sols s'accompagne d'un étalement des distances accentuant la consommation énergétique des territoires, leur émission de gaz à effets de serre et rendant plus complexe la gestion environnementale des déchets, éloignant de fait l'atteinte des objectifs de développement durable à horizon 2030.

Alors que le PETR de l'Ariège dispose de peu de données relatives à la protection de la ressource en eau, cette dernière est apparue comme un enjeu majeur pour les acteurs du territoire lors des ateliers de concertation territoriale de 2021. Tout reste à faire pour mieux connaître les problématiques dans les différents usages et bâtir un plan territorial concerté de protection.

## ENERGIE

### UN TERRITOIRE ENERGIVORE ET EN GRANDE PRECARITE ENERGETIQUE

Le PETR de l'Ariège est un territoire énergivore qui connaît une consommation énergétique par habitant anormalement élevée au regard de moyenne régionale et voit sa facture énergétique par habitant évoluer de manière inquiétante notamment sur la CC Haute Ariège qui présente le taux de logements énergivores et très énergivores le plus important. Rapporté aux données sociales révélant une paupérisation de la population locale et une très forte précarité énergétique sur le territoire, l'enjeu de sobriété énergétique est à la fois un enjeu environnemental et social.

Le PETR apparaît comme un territoire relativement autonome en matière d'énergie puisque 62.4% de sa consommation d'énergie provient de la production d'énergies renouvelables alors que seuls 22.3% de la consommation d'énergie à l'échelle régionale provient de la production d'énergies renouvelables. Cependant, cette part importante des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale a connu une chute significative entre 2014 et 2016 et se stabilise à la baisse depuis. Cette chute de la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale rappelle la fragilité du secteur des énergies renouvelables sur le territoire, ce dernier dépendant à 75% de l'énergie hydraulique elle-même très vulnérable face aux épisodes de canicule et de sécheresse.

Les systèmes de chauffage sont les plus énergivores et les plus importants émetteurs de particules fines sur le territoire. Or, à ce jour, les quatre modes de chauffage que sont le bois, le pétrole, l'électricité et le gaz naturel sont utilisés de manière équivalente même si l'on observe une tendance à l'augmentation du recours à l'électricité et au bois, les deux modes de chauffage les moins polluants.

Le secteur résidentiel et le secteur des transports routiers sont les deux principaux consommateurs d'énergie sur le territoire à l'image de la situation régionale bien que cette proportion soit inversée.

Les types d'énergie utilisés depuis 2013 évoluent très peu et restent stables.

L'émission de GES est en constante augmentation sur le périmètre du PETR avec une progression rapide depuis 2015 pour atteindre le niveau de la moyenne régionale établi à 3.5 teqCO<sup>2</sup>/hab/an. Le transport routier est le principal responsable des GES sur le territoire avec 228 kteqCO<sup>2</sup>. Cependant, des disparités territoriales fortes existent.

## COHESION SOCIALE

### UNE PRECARITE ET UNE VULNERABILITE SOCIALES PERSISTANTES ET CROISSANTES

Le PETR de l'Ariège accueille une population en grande vulnérabilité sociale. Tous les indicateurs de développement social à savoir les indicateurs de pauvreté, de revenus, de prestations sociales, de formation et de diplôme, d'emploi, confirment cette vulnérabilité et place le département dans son

ensemble parmi les 15 départements des plus pauvres de France. Il s'agit d'une tendance structurelle inscrite depuis de nombreuses années et en progression continue, voire d'accélération depuis la crise du Covid-19. Elle touche plus fortement encore les publics déjà fragiles tels les jeunes et notamment les jeunes femmes, les personnes âgées, les personnes de plus de 55 ans, et les familles monoparentales. Les indicateurs de précarité sociale atteignent des niveaux très importants dans les deux quartiers prioritaires de la ville que comptent Foix et Pamiers. Ces centres-villes cumulent par ailleurs d'autres problématiques liées à l'insalubrité des logements qui les rendent peu attractifs auprès des nouveaux arrivants qui leur préfèrent des maisons indépendantes au prix d'un mitage du territoire croissant.

A cette situation s'ajoute une politique de l'habitat parfois inadaptée aux besoins du territoire. Alors que le territoire compte un nombre de logements vacants et de résidences secondaires très fort au regard des moyennes régionales et nationales, la problématique du mal logement et de l'habitat indigne demeure profonde et croissante (cf. Programme Départemental pour l'Accès au Logement et à l'Hébergement des Plus Démunis (PDLHPD)). Le parc de logement social se révèle inadapté aux besoins des publics cibles du fait des transformations sociales à l'œuvre et se révèle par ailleurs insuffisant à répondre à la demande croissante.

Ces problématiques sont bien entendu prises en compte depuis de nombreuses années par les pouvoirs publics mais force est de constater que les résultats atteints ne suffisent pas à inverser la tendance qui se poursuit et s'accroît, générant un effet de structure négatif.

Un des défis pour les années à venir consiste donc à inverser cette inscription profonde de la population dans la vulnérabilité sociale et ce, aux travers de politiques d'insertion inclusives prenant en compte les différentes variables de la précarité et de l'isolement social : l'habitat, l'éducation, la culture, la santé, l'emploi.

#### EQUILIBRE AGRICOLE ET ALIMENTAIRE

##### **DE L'ACCES AU FONCIER A LA CONSOMMATION AGRICOLE LOCALE : DES INEGALITES PERSISTANTES**

Sur le PETR de l'Ariège, la surface agricole utile en diminution s'accompagne de formes d'exploitation plus petites. La SAU a fortement diminué au cours des deux dernières décennies notamment dans les secteurs enclavés des zones de montagne alors qu'elle a connu une évolution positive autour de l'agglomération de Foix, qui fait figure d'exception au sein du PETR. Cette évolution négative s'est accompagnée d'une baisse continue du nombre d'exploitations agricoles entre 2000 et 2016 à l'image de la situation départementale, régionale et nationale pour atteindre en 2016, le nombre de 1312 exploitations agricoles soit 65% des exploitations agricoles ariégeoises. La structure des exploitations change également. Les moyennes et grandes exploitations du Nord du territoire, situées sur les intercommunalités des Portes Ariège Pyrénées, de l'Arize-Lèze et du Pays de Mirepoix, ont tendance à reculer, même si leur pourcentage d'évolution entre 2000 et 2010 reste relativement stable passant de 48% des exploitations totales en 2000 à 49% en 2010, leur densité géographique a fortement diminué en 10 ans. Des exploitations plus petites, des surfaces agricoles utiles qui se réduisent, des exploitants-agricoles plus jeunes, de moins de 40 ans dont 40% de femmes, s'installant en zones de montagne et contribuant au développement de l'agriculture biologique qui représente désormais 29% des exploitations locales, voici les principales tendances observables sur le territoire.

En termes de production et de pratiques agricoles locales, nous observons très peu d'évolution au cours des 20 dernières années. L'agriculture locale est essentiellement une agriculture d'élevage destinée à l'abattage et à la production de viande d'où l'importance des surfaces toujours en herbe sur le territoire. La production animale est dominée par l'élevage bovin et ovin même s'il est intéressant de noter une progression de l'élevage caprin et en revanche la quasi-disparition de



l'élevage porcin. La production laitière même si non dominante est une pratique agricole bien ancrée. Il s'agit essentiellement d'une production du lait de vache malgré une chute de production observable depuis les années 2000.

La production végétale des territoires d'Ariège se distinguent également par une faible diversité de l'offre au profit de la culture céréalière (blé et maïs). Une tendance qui n'évolue pas depuis 10 ans et qui reste très ancrée dans les pratiques agricoles locales. Une analyse plus approfondie permettrait de mieux analyser cette tendance par micro-territoire. Cependant, il est intéressant de noter quelques évolutions. Notamment, bien que non dominant, le maraîchage est marqué par une évolution importante en faveur de la production de légumes secs (monoculture marquée des lentilles et dans une moindre mesure des haricots secs et pois secs) depuis un peu moins de 10 ans. Les semences et plants divers ainsi que les légumes frais font partie des deux autres catégories de légumes produites dont la part tend à augmenter.

Cette première photographie de l'agriculture locale, qui reste à confirmer et à améliorer avec les témoignages d'acteurs et les analyses d'experts, laisse entrevoir une lente mais réelle évolution des pratiques agricoles ariégeoises en faveur d'exploitations plus réduites, tournées vers des pratiques écologiques moins intensives et sur des productions jusqu'à aujourd'hui relativement anecdotiques comme le maraîchage, les fruits, le lait de brebis ou le vin, et qui ouvre de nouvelles perspectives pour un système alimentaire territorial plus équilibré. Cette reconfiguration apparaît plus forte au Nord et à l'Est du territoire.

## ECONOMIE

### DES FORMES DE TRAVAIL DE PLUS EN PLUS PRECAIRES

L'économie territoriale du PETR de l'Ariège est très proche des tendances nationales. Il s'agit d'une économie qui a connu une mutation profonde au cours des 50 dernières années passant d'une économie agraire et industrielle à une économie de services. Aujourd'hui la sphère présentielle représente plus de 60% des établissements actifs et près de 75% des effectifs salariés. Une réalité désormais bien ancrée et qui évolue peu : la répartition de l'emploi par secteurs économiques reste dominée par le secteur des services et notamment des services non marchands qui ont progressé de +7.3% au cours des dix dernières années. Le secteur de l'« Administration publique, enseignement, santé, action sociale » est ainsi devenu le premier employeur salarié du territoire, avec plus de 40% des effectifs salariés. L'économie locale devient très dépendante des subventions publiques et de moins en moins productrice de valeur. Néanmoins, cette tendance diffère légèrement de celle observée au niveau régional et national selon laquelle les services représentent une part encore plus importante des emplois. Le PETR de l'Ariège reste un territoire industrialisé avec 15.7 % des emplois en 2017 contre 10.2% en moyenne en Région, un pourcentage qui atteint plus de 20% si on inclut les emplois induits et indirects générés par le secteur de l'industrie.

L'importance encore prégnante du secteur de l'industrie ne saurait pour autant masquer les difficultés de ce secteur qui a subi diverses crises successives notamment dans les secteurs du textile et de la métallurgie. Aujourd'hui les principaux secteurs industriels demeurent la métallurgie, l'aéronautique et l'agro-alimentaire. Dans le cadre de la stratégie nationale de reconquête industrielle « Territoires d'industrie », le PETR de l'Ariège a élaboré un plan d'actions destiné à soutenir le secteur industriel autour de 4 axes : la formation, l'innovation, l'attractivité territoriale et l'expérimentation. Ces actions fondées sur un partenariat public-privé doivent permettre de renforcer une économie locale très dépendante de l'économie régionale et orientée autour de 3 piliers : l'aéronautique, l'agro-alimentaire et le tourisme.

La fragilité de l'économie locale se lit également au travers des indicateurs liés à l'emploi. A l'image de la situation nationale, 99% des entreprises du territoire sont des micro-entreprises, des TPE et des



PME. En leur sein, la majorité sont des sociétés, mais il est important d'observer qu'une part de plus en plus importante, 30% au cours de ces dernières années, sont des créations de micro-entreprises, sans salariés, et sans capitaux. Cette montée en puissance du micro-entrepreneuriat correspond pour partie aux politiques nationales de l'emploi qui poussent les demandeurs d'emploi à créer leur propre travail, leur propre entreprise. Ces formes d'emploi demeurent fragiles et nécessitent un accompagnement fort au démarrage de l'activité au cours des cinq premières années.

Il s'agit d'une réponse face à la réduction de l'emploi salarié (-2.79%) au bénéfice de l'emploi non salarié (+14.56%) et face à la précarité des emplois proposés sur le territoire. Plus de 50% des emplois proposés par Pôle Emploi sont des contrats inférieurs à 6 mois.

Cette mutation des formes de travail, du salariat vers le micro-entrepreneuriat, s'accompagne d'une autre mutation autour de l'emploi : une évolution du taux d'emploi négative et la baisse du nombre de diplômés, amenant les entreprises à recruter à l'extérieur du territoire alors même que le taux de chômage sur le PETR de l'Ariège est parmi les dix plus élevés de France et que la population active augmente. Dans le même temps, l'indice de concentration de l'emploi montre que 3.6% des actifs ayant un travail exerce leur profession en dehors du territoire. Les questions de la formation, de la gestion des compétences et des emplois et du travail à distance des actifs hors territoire, qui n'ont pas été étudiées ici, apparaissent comme un enjeu fort du territoire pour améliorer et stabiliser la situation de l'emploi de la population locale. Et ce d'autant plus que les stratégies de reprise-transmission, notamment dans l'artisanat et l'agriculture, concernent une part importante des salariés et entrepreneurs agricoles. La valorisation des savoir-faire locaux contribue de cette même stratégie.

Le secteur du tourisme est le troisième pilier économique du territoire. Il représente à lui seul 6% des effectifs salariés. Bien que structurant pour l'économie locale, ce secteur demeure néanmoins fragile car très dépendant des facteurs extérieurs et notamment du changement climatique pour sa saison hivernale. 85% de sa clientèle est française attirée par le cadre naturel et les sites culturels historiques. Le tourisme sportif occupe une place de plus en plus importante. Au regard des indicateurs de fréquentation, du profil des visiteurs et des nécessaires adaptations au changement climatique, la question de l'innovation, de la créativité et de la qualité de ses structures d'accueil, notamment d'hébergements, est au cœur des transformations futures de ce secteur d'activité.

L'agriculture qui représente 3.8% des emplois salariés n'a pas été étudiée ici. Elle fait l'objet d'une analyse spécifique dans une section antérieure.

## INNOVATION SOCIALE : CHANGER DE MODELE

### LA COOPERATION, L'EXPERIMENTATION ET LES NOUVEAUX MODELES DE TRANSITION LES METHODES OUBLIEES DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

Le PETR de l'Ariège est un échelon administratif encouragé par la Région Occitanie pour permettre la mise en place de sa politique de contractualisation territoriale. Dès l'origine, le PETR se trouve contraint de limiter ses missions à celles d'un organe administratif et financier destiné à faciliter l'instruction des dossiers de demande de subvention des territoires par les différentes institutions.

Surtout, le PETR n'a pu remplir ses missions de développement stratégique territorial notamment autour de deux axes fondamentaux : la coopération territoriale et la transition. Deux enjeux majeurs identifiés en tant que tels dans les deux programmes stratégiques LEADER, et dont les porteurs de projets ont eu du mal à se saisir.

Les raisons de l'absence de projets de coopération et de projets de la transition sont les mêmes. Ces deux enjeux sont étroitement liés car on ne peut répondre aux défis de la transition sans mettre en place de stratégies de coopération, on ne peut répondre à l'urgence écologique sans mettre en place

des stratégies transversales de développement, sans croiser les regards sur les impacts, sans continuité entre les territoires.

Autrement dit, accompagner des stratégies de territoires autour de la coopération et de la transition, c'est accompagner de nouvelles façons de travailler et de concevoir les projets. La coopération c'est le nouveau paradigme des formes de travail du développement territorial. La transition, l'urgence écologique, c'est l'enjeu politique majeur de la future programmation nationale et européenne.

Or, les deux imposent expérimentation et innovation. Faire évoluer un système social, économique, culturel, énergétique, vers un ou des autre(s) modèle(s) suppose de croiser des expérimentations, d'échanger des bonnes pratiques, de tester, de bénéficier d'espaces de recherche et d'innovation, de soutiens financiers, de s'inscrire dans le temps long et l'itération.

# DIAGNOSTIC TERRITORIAL

## PETR Ariège - Points essentiels

**A**

### Atouts

- Des acteurs associatifs de terrain mobilisés et engagés
- Un territoire/cadre de vie naturel préservé
- Une richesse et une diversité des ressources naturelles
- Le renouveau des agriculteurs-exploitants
- Les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement
- Un fort potentiel d'énergies renouvelables

**F**

### Faiblesses

- Un territoire énergivore et en grande précarité énergétique
- Une précarité et une vulnérabilité sociales croissantes
- Une transition agro-écologique difficile
- Une économie circulaire déficitaire
- Des infrastructures de mobilité tournées vers la voiture
- Une jeunesse fortement touchée par la précarité

**O**

### Opportunités

- Prise de conscience (Covid-19)
- Des dispositifs financiers (contrats, plans, cadres)
- Des études stratégiques, des outils d'aide à la décision
- Des dispositifs d'expérimentation nationale
- Les métiers verts
- Le dynamisme du secteur touristique
- Le développement de l'économie sociale et solidaire
- Les expérimentations citoyennes et en faveur de la jeunesse

**M**

### Menaces

- Des inégalités démographiques très marquées N/S
- Des inégalités d'infrastructures et de mobilité très fortes E/O
- Des écosystèmes naturels fragilisés
- La coopération, l'expérimentation et les nouveaux modèles de transition des méthodes oubliées
- Une faible mise en réseau des acteurs
- La déscolarisation, le faible niveau de formation et de qualification

### 1.3 STRATEGIE DU GAL

La stratégie du GAL du PETR de l'Ariège pour la programmation européenne 2023-2027 repose sur le projet de territoire du PETR de l'Ariège validé en comité syndical en décembre 2021 : « La coopération territoriale en faveur de la transition écologique et sociale ».

Certains axes stratégiques du projet de territoire ont fait l'objet d'une ré-écriture dans la stratégie LEADER afin d'insister davantage sur les enjeux environnementaux et sociaux des projets qui pourront bénéficier d'une aide européenne LEADER, axes centraux du projet de territoire du PETR de l'Ariège.

Ainsi le GAL fait le choix de se focaliser sur les objectifs et les actions propres à ajouter de la valeur aux aides qui existent déjà et ont le plus de chances de contribuer aux changements souhaités.

La réécriture des objectifs stratégiques c'est également faite de manière à :

- Considérer le territoire comme le terreau de projets novateur
- Créer au sein du territoire un écosystème favorable à l'innovation
- Identifier les idées en devenir et les aider à grandir
- Miser sur les « petits » projets porteurs de « grands » changements
- Faire essaimer les bonnes idées ici, en Région et en Europe
- Développer ensemble une nouvelle culture de projet et de territoire

Le GAL souhaite que LEADER puisse soutenir des actions innovantes s'inscrivant dans la stratégie du territoire et qu'il puisse servir de laboratoire d'expérimentation pour l'ensemble des acteurs.

#### CARACTERE INNOVANT ET INTEGRE

La thématique prioritaire et les objectifs stratégiques et opérationnels tels que présentés ci-dessous sont liés et coordonnés au sein d'une stratégie intégrée : le projet de territoire du PETR de l'Ariège.

Le GAL estime primordial de rechercher et d'encourager des solutions nouvelles et innovantes aux problèmes locaux ou de tirer parti des possibilités existantes. Ce concept d'innovation s'applique aux actions, aux types d'activités soutenues, aux produits ou services développés, etc., mais aussi – aspect capital – à la manière d'agir. Cette volonté d'innovation apparaît dans le titre des objectifs opérationnels et se retrouvera de manière plus détaillée dans les fiches-actions et les grilles de sélection.

#### HIERARCHISATION DES OBJECTIFS

La thématique prioritaire et les objectifs stratégiques et opérationnels sont hiérarchisés dans le tableau ci-dessous.

THEMATIQUES PRIORITAIRES	OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
<p>TRANSITION ECOLOGIQUE</p>	<p>FA 1. Devenir un territoire exemplaire en faveur de l'aménagement durable, social et écologique de l'espace</p> <p>Projet de territoire #Axe 1 #Axe2 #Axe3</p>	<p>ACTION 1.1 Soutenir de nouvelles formes d'aménagement de l'espace démonstratives et exemplaires</p> <p>ACTION 1.2 Faciliter l'accès à la connaissance sur les écosystèmes naturels pour tous (citoyens, élus, acteurs privés, acteurs publics)</p> <p>ACTION 1.3 Proposer des solutions de mobilité durables et solidaires</p> <p>ACTION 1.4 Devenir un territoire sobre énergétiquement</p>

THEMATIQUES PRIORITAIRES	OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
TRANSITION SOCIALE	<p>FA 2. Favoriser et inventer des services pour tous et de nouvelles solidarités sociales et territoriales dans une démarche globale d'éco-responsabilité</p> <p>Projet de territoire #Axe 4</p>	<p>ACTION 2.1 Développer des liens entre les générations et les populations à travers l'inclusion sociale et la participation</p> <p>ACTION 2.2 Soutenir l'engagement et les parcours citoyens en faveur de nouvelles solidarités</p>
TRANSITION ECOLOGIQUE TRANSITION SOCIALE	<p>FA 3. Accompagner de nouveaux modèles économiques agricoles et alimentaires fondés sur une agriculture écologique innovante, créatrice d'emploi et résiliente</p> <p>Projet de territoire #Axe 6</p>	<p>ACTION 3.1 Valoriser et préserver les ressources agricoles et forestières</p> <p>ACTION 3.2 Structuration des filières locales, mutualisation des systèmes logistiques, développement de nouvelles modalités de commercialisation</p> <p>ACTION 3.3 Développer l'accessibilité de tous à une alimentation durable et saine</p> <p>ACTION 3.4 Maintenir et développer l'activité pastorale au travers d'investissements à caractère collectif et l'accompagnement d'infrastructures collectives nécessaires à la bonne conduite des</p>

THEMATIQUES PRIORITAIRES	OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
TRANSITION ECOLOGIQUE	<p>FA 4. Accompagner et développer de nouveaux modèles économiques locaux et durables en valorisant les ressources locales de façon responsable et solidaire</p> <p><b>Projet de territoire</b> #Axe 5</p>	<p>troupeaux pour le pâturage raisonné et réparti sur l'ensemble de l'unité naturelle</p> <p>ACTION 4.1 Expérimenter des activités économiques s'inscrivant dans des modèles économiques innovants</p> <p>ACTION 4.2 Développer un tourisme vert, résilient et durable en soutenant de nouvelles formes d'emploi et de travail socialement et écologiquement responsables</p> <p>ACTION 4.3 Soutenir l'artisanat et le commerce de proximité dans les zones rurales et isolées de montagne</p>
COOPERATION TERRITORIALE	<p>FA 5. Coopération inter-territoriale et transnationale : accompagner le changement à travers l'expérimentation territoriale</p> <p><b>Projet de territoire</b> #Axe 7</p>	<p>ACTION 5.1 Ouvrir le territoire à l'international pour s'inspirer, innover et expérimenter de nouvelles pratiques et de nouvelles solutions pour le développement territorial rural et montagnard</p> <p>ACTION 5.2 Construire des coopérations interterritoriales de proximité équilibrées, complémentaires, réciproques et solitaires</p>



THEMATIQUES PRIORITAIRES	OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
COOPERATION TERRITORIALE	FA 6. Ingénierie territoriale LEADER : animation et gestion du programme européen 2023-2027	<p>ACTION 6.1 Animer, gérer, communiquer, évaluer le programme.</p> <p>ACTION 6.2 Sensibiliser un maximum d'acteurs, aux thématiques et à la valeur ajoutée LEADER.</p> <p>ACTION 6.3 Coordonner des processus coopératifs et participatifs autour des projets de territoire et dans le cadre de la démarche LEADER.</p>

DESCRIPTION DE LA LOGIQUE D'INTERVENTION

STRATEGIE EUROPEENNE 2023-2027		INDICATEURS DE RESULTAT	DETAIL DE L'INDICATEUR
OBJECTIFS STRATEGIQUES	FA 1. Devenir un territoire exemplaire en faveur de l'aménagement durable, social et écologique de l'espace	R.27 Performances liées à l'environnement ou au climat grâce à des investissements dans les zones rurales	Nombre d'opérations contribuant à la durabilité environnementale et à la réalisation des objectifs d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à celui-ci dans les zones rurales
		R.41 Connecter l'Europe rurale	Part de la population rurale bénéficiant d'un accès amélioré aux services et à l'infrastructure grâce au soutien de la PAC
STRATEGIE EUROPEENNE 2023-2027		INDICATEURS DE RESULTAT	DETAIL DE L'INDICATEUR
OBJECTIFS STRATEGIQUES	FA 2. Favoriser et inventer des services pour tous et de nouvelles solidarités sociales et territoriales dans une démarche globale d'éco-responsabilité	R.42 Promouvoir l'inclusion sociale	Nombre de personnes couvertes par des projets d'inclusion sociale
		R. 39 Développement de l'économie rurale	Nombre d'entreprises rurales, y compris d'entreprises du secteur de la bioéconomie, ayant reçu une aide au titre de la PAC pour leur développement
	FA 3. Accompagner de nouveaux modèles économiques agricoles et alimentaires fondés sur une agriculture écologique innovante, créatrice d'emploi et résiliente	R.40 Transition intelligente de l'économie rurale	Nombre de stratégies relatives aux villages intelligents bénéficiant d'une aide

	<p>FA 4. Accompagner et développer de nouveaux modèles économiques locaux et durables en valorisant les ressources locales de façon responsable et solidaire</p>	<p>R10 Meilleure organisation de la chaîne d’approvisionnement</p>	<p>Part des exploitations agricoles participant à des groupes de producteurs, des organisations de producteurs, des marchés locaux, des circuits d’approvisionnement courts et des systèmes de qualité soutenus par la PAC</p>
	<p>FA 5. Coopération inter-territoriale et transnationale : accompagner le changement à travers l’expérimentation territoriale</p>	<p>R1 Améliorer les performances grâce aux connaissances et à l’innovation</p>	<p>Nombre de personnes bénéficiant de conseils, d’une formation, d’un échange de connaissances ou participant à des groupes opérationnels du partenariat européen d’innovation (PEI) soutenus par la PAC afin d’améliorer les performances durables en matière économique, sociale, environnementale, climatique et d’utilisation efficace des ressources</p>
	<p>FA 6. Ingénierie territoriale LEADER : animation et gestion du programme européen 2023-2027</p>	<p>R.38 Couverture LEADER : Part de la population rurale couverte par les stratégies de développement local</p>	<p>Nombre de personnes résidant sur le périmètre du GAL ayant bénéficié des actions financées dans le cadre de la stratégie européenne LEADER 2023-2027</p>

LIEN AVEC LES PRIORITES REGIONALES, NATIONALES ET EUROPEENNES

STRATEGIE LEADER	PRIORITES REGIONALES	PRIORITES NATIONALES	PRIORITES EUROPEENNES
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">OBJECTIFS STRATEGIQUES</p> <p>FA 1. Devenir un territoire exemplaire en faveur de l'aménagement durable, social et écologique de l'espace</p>	<p>Mission sur l'habitat durable en Occitanie Accompagner l'évolution des mobilités Contrats bourg-centre Éducation à l'Environnement et au Développement Durable</p>	<p>Loi portant évolution du logement de l'aménagement et du numérique (Elan) Loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (loi ALUR) Loi sur le droit au logement opposable (DALO) Loi Solidarité et renouvellement urbain (SRU) Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TEPCV) Loi relative au développement et à la protection de la montagne (Loi Montagne) Lutte contre l'étalement urbain et préservation des paysages et de la biodiversité</p>	<p>Renforcer l'action climatique Fournir de l'énergie propre, abordable et sûre Construction et rénovation économes en énergie et en ressources Accélérer la transition vers une mobilité durable et intelligente Préserver et rétablir les écosystèmes et la biodiversité</p>
<p>FA 2. Favoriser et inventer des services pour tous et de nouvelles solidarités sociales et territoriales dans une démarche globale d'éco-responsabilité</p>	<p>S'épanouir au quotidien La santé pour tous Penser l'éducation de demain Accompagner face aux défis professionnels</p>	<p>Loi Engagement et proximité Loi relative à l'égalité et à la citoyenneté Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté Plan national sport santé bien-être France Relance</p>	<p>Promouvoir l'inclusion sociale, l'égal accès aux soins, et combattre la pauvreté Promouvoir la participation des jeunes à la vie démocratique, Encourager l'engagement social et civique Favoriser l'inclusion sociale et l'égalité des chances dans le sport</p>

<p>FA 3. Accompagner de nouveaux modèles économiques agricoles et alimentaires fondés sur une agriculture écologique innovante, créatrice d'emploi et résiliente</p>	<p>Concilier économie et écologie Allers vers une économie plus vertueuse Valoriser l'innovation Développer un tourisme plus responsable Plan régional ESS Plan d'Actions pour l'Économie Circulaire (PRAEC)</p>	<p>France relance</p>	<p>Des emplois pérennes et des formations aux compétences nécessaires pour la transition</p> <p>Des produits plus durables pouvant être réparés, recyclés et réutilisés</p>
<p>FA 4. Accompagner et développer de nouveaux modèles économiques locaux et durables en valorisant les ressources locales de façon responsable et solidaire</p>	<p>Pacte pour l'alimentation durable : mieux produire pour mieux se nourrir</p>	<p>Projet alimentaire territorial Plan national en faveur de l'agro-écologie</p>	<p>« De la ferme à la table » un système alimentaire juste, sain et respectueux de l'environnement</p>
<p>FA 5. Coopération inter-territoriale et transnationale : accompagner le changement à travers l'expérimentation territoriale</p>	<p>Concevoir autrement les politiques publiques Renforcer la participation des citoyens S'ouvrir au monde et renforcer notre ancrage européen Veiller à l'équilibre entre les territoires</p>	<p>Favoriser la coopération entre les pays : des porteurs de projets de différents pays de l'Union européenne dans les domaines du développement rural, urbain et côtier, de l'emploi, des services publics, des transports, de l'environnement, de la santé, de la culture et du tourisme...</p>	<p>Favoriser la coopération entre les pays : des porteurs de projets de différents pays de l'Union européenne dans les domaines du développement rural, urbain et côtier, de l'emploi, des services publics, des transports, de l'environnement, de la santé, de la culture et du tourisme...</p>

	<p>FA 6. Ingénierie territoriale LEADER : animation et gestion du programme européen 2023-2027</p>	<p>Mieux évaluer l'action de la Région</p>	<p>Conduire l'action publique par les résultats et dans la transparence</p>	<p>« L'évaluation » des programmes et des projets constitue une obligation et une priorité pour la Commission européenne, que ce soit pour garantir une bonne utilisation des fonds européens ou rendre compte de l'utilité et de l'efficacité des programmes mis en oeuvre</p>
--	--	--	---	---

ARTICULATION AVEC LES AUTRES MESURES DU PSN

MESURES PSN	
	70.06 Mesure agroenvironnementale et climatique pour la qualité et la gestion quantitative de l'eau pour les grandes cultures en hexagone
	70.07 Mesure agroenvironnementale et climatique pour la qualité et la gestion quantitative de l'eau pour les cultures pérennes en hexagone
	70.08 Mesure agroenvironnementale et climatique pour la qualité et la protection du sol en hexagone
	70.10 Mesure agroenvironnementale et climatique pour la préservation de l'équilibre agro-écologique et de la biodiversité de milieux spécifiques en hexagone
	70.12 Mesure agroenvironnementale et climatique pour la préservation des espèces en hexagone
	70.14 Mesure agroenvironnementale et climatique pour l'entretien durable des infrastructures agro-écologiques
	73.05 Amélioration des services de base et infrastructures dans les zones rurales
	73.07 Aides aux infrastructures hydrauliques agricoles sur les territoires
	73.08 Investissements forestiers productifs : amélioration, renouvellement productif et projets globaux en forêt
	75.01 Aides à l'installation du jeune agriculteur
	75.02 Aides à la reprise et à la création d'entreprises rurales
	75.05 Aide à l'installation du nouvel agriculteur
	77.01 Partenariat Européen d'Innovation
	77.02 Encourager les organisations, groupements de producteurs ou organisations interprofessionnelles
	77.03 Coopération pour la promotion, la commercialisation, le développement et la certification des systèmes de qualité
	77.04 Coopération pour le renouvellement des générations en agriculture
	77.05 LEADER
	77.06 Autres projets de coopération répondant aux objectifs de la PAC

POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE  
PSN 2023-2027



## PLUS-VALUE ATTENDUE DE LEADER

Le programme européen LEADER n'est pas uniquement un financement. C'est une approche innovante et participative qui repose sur 7 piliers :

1. La démarche ascendante
2. La stratégie locale
3. Le partenariat local
4. Les actions intégrées et multi-sectorielles
5. Le travail en réseau
6. L'innovation
7. La coopération

Il s'agit d'un processus de soutien aux initiatives innovantes et structurantes pour le territoire du GAL en favorisant une approche participative et créatrice d'emplois.

La plus-value attendue de LEADER pour le territoire du GAL est donc à la fois financière et méthodologique.

## PLACE DE L'INNOVATION ET DE LA MISE EN RESEAU

Le GAL à travers son travail d'animation territoriale et d'accompagnement de projets encouragera les processus d'innovation territoriale des porteurs de projets LEADER. L'innovation est entendue comme une réponse nouvelle à une problématique et/ou à un besoin identifié collectivement dans un territoire, en vue d'apporter une amélioration du bien-être et un développement local durable.

Son caractère proprement « innovant » repose sur plusieurs éléments caractéristiques qui se combinent tel que :

- Une adaptation fine de la réponse à un contexte territorial donné
- Une mobilisation des ressources et atouts locaux
- Un modèle économique durable
- Une capacité à mobiliser les acteurs locaux et notamment les citoyens dans une logique de co-construction et de coproduction

L'innovation territoriale LEADER sera tournée vers l'amélioration de la vie des habitants. Cela va de la réponse à un besoin qui accroît le bien-être des habitants ou leur capacité d'action ou de codécision à la redynamisation sociale et économique du territoire, en passant par le développement durable et la préservation du cadre de vie. L'innovation territoriale telle que le GAL l'a défini est donc protéiforme. Elle peut-être sociale, technologique, organisationnelle, d'usage, etc...

Le territoire du PETR doit devenir à la fois un écosystème et un lieu privilégié de l'innovation (proximité des acteurs, vie sociale, etc.).

*« L'innovation se développe plus favorablement dans un écosystème où l'atmosphère est, généreuse envers les créatifs, accueillante envers les étrangers, tolérante envers les déviants et attire les talents » [Intelligence-territoriale.fr](http://Intelligence-territoriale.fr) par Arnaud PECHENOT PAILLOT*

Lors de la sélection des projets LEADER, le GAL sera vigilant aux conditions de mise en œuvre de l'innovation territoriale par le porteur de projet. Il devra pouvoir démontrer sa capacité, à travers le projet proposé, à répondre aux besoins spécifiques d'un territoire (en matière de développement économique, de bien être, de participation citoyenne...) tout en créant localement les conditions de l'expression d'une intelligence collective et de l'implication directe des acteurs locaux.

Cette analyse de l'innovation se fera grâce à l'identification de huit facteurs clés de succès et un levier transversal, qui constituent autant d'ingrédients de la réussite des projets d'innovation territoriale.

1. Connaître les ressources, enjeux, et besoins spécifiques du territoire

2. Mettre en mouvement les acteurs du territoire et notamment les citoyens
3. Expérimenter : savoir faire preuve d'agilité dans la mise en œuvre du processus d'innovation
4. Gérer et manager différemment les ressources humaines
5. Accompagner les acteurs (bénévoles, partenaires, collègues...) avec des outils et compétences adaptés
6. Concevoir des modèles économiques adaptés et évolutifs
7. Evaluer les impacts du processus d'innovation
8. Partager et diffuser massivement les bonnes pratiques

La mise en réseau des acteurs est un point important à la fois du processus d'innovation territoriale mais également de la démarche LEADER.

Elle se fera de manière complémentaire à travers :

- La mobilisation trimestrielle du GAL pour les comités de programmation, les présentations de projet et la co-animation d'événements de sensibilisation auprès des acteurs du territoire
- L'organisation d'événements fédérateurs autour de la politique européenne (Joli Mois de l'Europe, ERASMUS Days, Semaines européennes thématiques...)
- L'organisation d'ateliers de partage des bonnes pratiques en faveur des projets territoriaux LEADER
- Des dispositifs de consultation publique
- Des ateliers participatifs de co-construction, de suivi et d'évaluation du programme européen LEADER
- La conception d'outils pédagogiques d'information et de sensibilisation (vidéos de présentation de projet, dépliants sur des critères de sélection, livrets LEADER France ou des réseaux ruraux pour le partage de bonnes pratiques, catalogue des projets LEADER, guide du porteur de projet)

## PARTIE 2

# LE PLAN D'ACTION

---

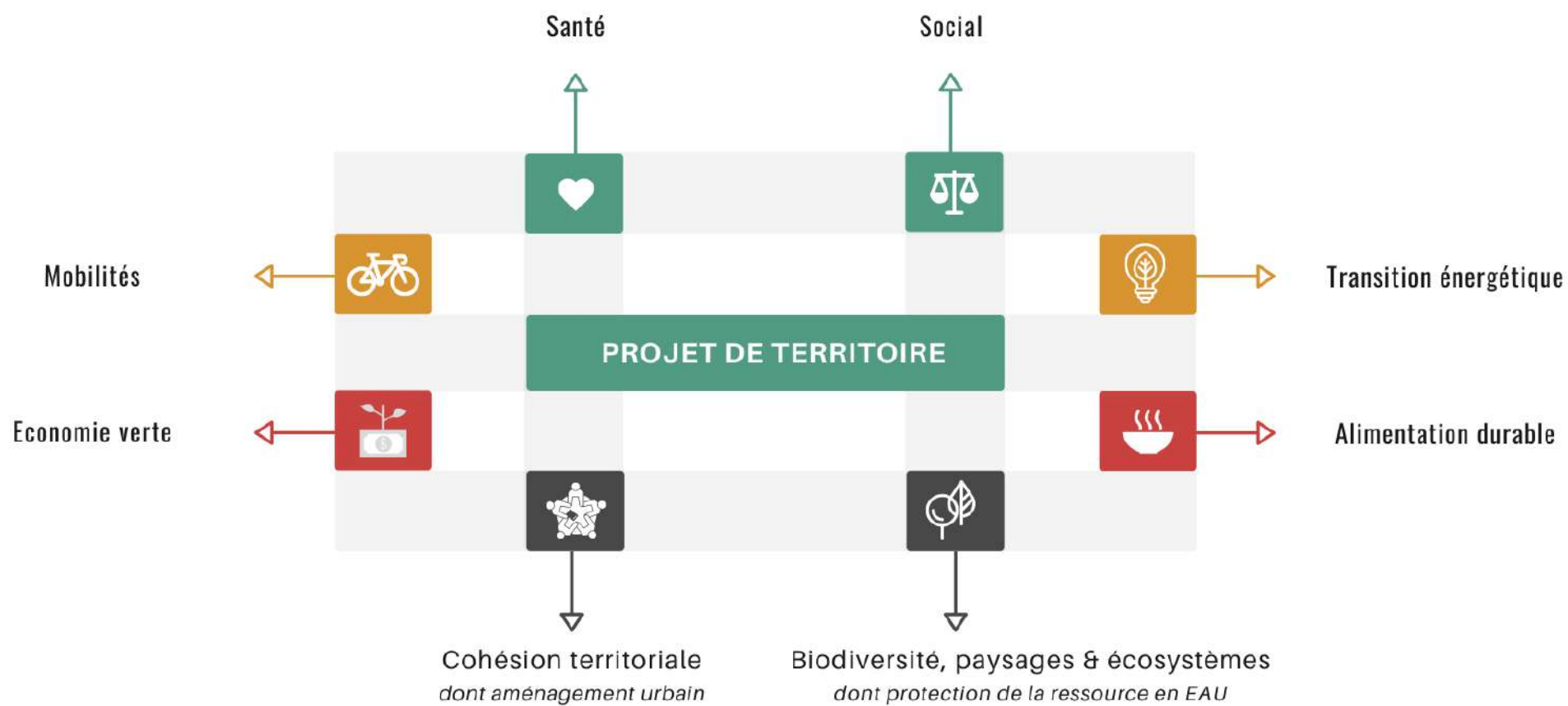
Le plan d'action du GAL s'appuie sur la stratégie du projet de territoire du PETR de l'Ariège synthétisée ci-après au regard des enjeux thématiques du territoire et des objectifs de développement durable 2030.

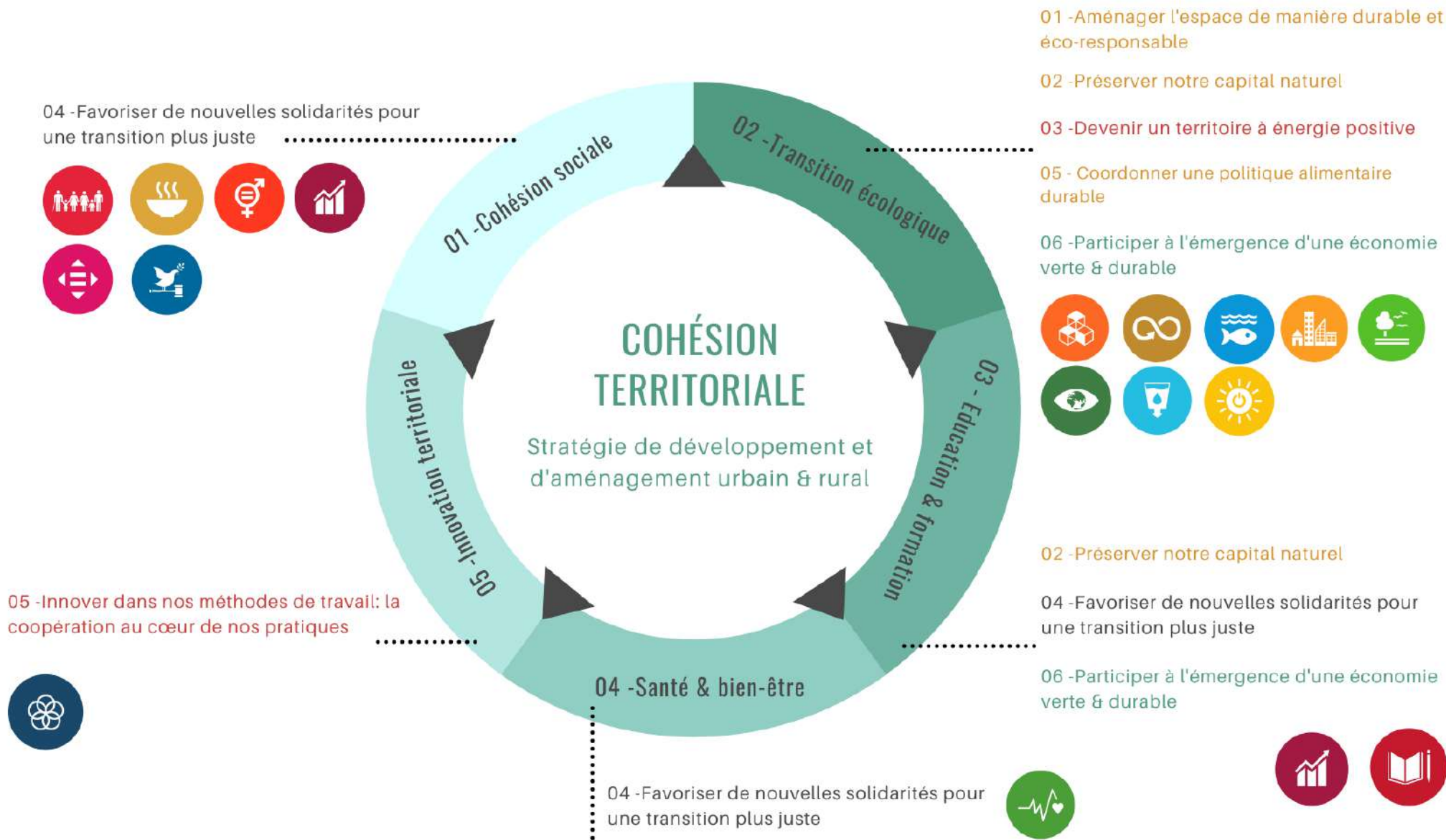
Conformément au projet de territoire du PETR de l'Ariège, 3 thématiques prioritaires ont été retenues dans la stratégie européenne LEADER 2023-2027 du GAL :

1. La coopération territoriale
2. La transition écologique
3. La transition sociale

Annexe 3 - Fiche-actions déclinant le plan d'action de manière opérationnelle

## Thèmes stratégiques





01

## DEVENIR UN TERRITOIRE EXEMPLAIRE EN FAVEUR DE L'AMÉNAGEMENT DURABLE, SOCIAL ET ÉCOLOGIQUE DE L'ESPACE

1.1 Soutenir de nouvelles formes d'aménagement de l'espace démonstratives et exemplaires

1.2 Faciliter l'accès à la connaissance sur les écosystèmes naturels pour tous (citoyens, élus, acteurs privés, acteurs publics)

1.3 Proposer des solutions de mobilité durables et solidaires

1.4 Devenir un territoire sobre énergétiquement

02

## FAVORISER ET INVENTER DES SERVICES POUR TOUS ET DE NOUVELLES SOLIDARITÉS SOCIALES ET TERRITORIALES DANS UNE DÉMARCHE GLOBALE D'ÉCO-RESPONSABILITÉ

2.1 Développer des liens entre les générations et les populations à travers l'inclusion sociale et la participation

2.2 Soutenir l'engagement et les parcours citoyens en faveur de nouvelles solidarités

03

## ACCOMPAGNER DE NOUVEAUX MODÈLES ÉCONOMIQUES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES FONDÉS SUR UNE AGRICULTURE ÉCOLOGIQUE INNOVANTE, CRÉATRICE D'EMPLOI ET RÉSILIENTE

3.1 Valoriser et préserver les ressources agricoles et forestières

3.2 Structuration des filières locales, mutualisation des systèmes logistiques, développement de nouvelles modalités de commercialisation

3.3 Développer l'accessibilité de tous à une alimentation durable et saine

3.4 Maintenir et développer l'activité pastorale au travers d'investissements à caractère collectif et l'accompagnement d'infrastructures collectives nécessaires à la bonne conduite des troupeaux pour le pâturage raisonné et réparti sur l'ensemble de l'unité naturelle



04

### ACCOMPAGNER ET DÉVELOPPER DE NOUVEAUX MODÈLES ÉCONOMIQUES LOCAUX ET DURABLES EN VALORISANT LES RESSOURCES LOCALES DE FAÇON RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

4.1 Expérimenter des activités économiques s'inscrivant dans des modèles économiques innovants

4.2 Développer un tourisme vert, résilient et durable en soutenant de nouvelles formes d'emploi et de travail socialement et écologiquement responsables

4.3 Soutenir l'artisanat et le commerce de proximité dans les zones rurales et isolées de montagne

05

### COOPÉRATION INTER-TERRITORIALE ET TRANSNATIONALE : ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT À TRAVERS L'EXPÉRIMENTATION TERRITORIALE

5.1 Ouvrir le territoire à l'international pour s'inspirer, innover et expérimenter de nouvelles pratiques et de nouvelles solutions pour le développement territorial rural et montagnard

5.2 Ouvrir le territoire vers l'extérieur pour s'inspirer, innover et expérimenter de nouvelles pratiques et de nouvelles solutions pour le développement territorial rural et montagnard

06

### INGÉNIERIE TERRITORIALE LEADER : ANIMATION ET GESTION DU PROGRAMME EUROPÉEN 2023-2027

6.1 Animer, gérer, communiquer, évaluer le programme.

6.2 Sensibiliser un maximum d'acteurs, aux thématiques et à la valeur ajoutée LEADER.

6.3 Coordonner des processus coopératifs et participatifs autour des projets de territoire et dans le cadre de la démarche LEADER.

## PARTIE 3

### LA MAQUETTE FINANCIERE

N° FA	Nom de la Fiche-action	Total des paiements prévus		
		FEADER	Dépense publique nationale	Aide publique totale
1	Devenir un territoire exemplaire en faveur de l'aménagement durable, social et écologique de l'espace	900 000,00 €	180 000,00 €	1 080 000,00 €
2	Favoriser et inventer des services pour tous et de nouvelles solidarités sociales et territoriales dans une démarche globale d'éco-responsabilité	800 000,00 €	160 000,00 €	960 000,00 €
3	Accompagner de nouveaux modèles économiques agricoles et alimentaires fondés sur une agriculture écologique innovante, créatrice d'emploi et résiliente	800 000,00 €	160 000,00 €	960 000,00 €
4	Accompagner et développer de nouveaux modèles économiques locaux et durables en valorisant les ressources locales de façon responsable et solidaire	1 000 000,00 €	200 000,00 €	1 200 000,00 €
5	Coopération inter-territoriale et transnationale : accompagner le changement à travers l'expérimentation territoriale	550 000,00 €	110 000,00 €	660 000,00 €
6	Ingénierie territoriale LEADER : animation et gestion du programme européen 2023-2027*	450 000,00 €	90 000,00 €	540 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>4 500 000,00 €</b>	<b>900 000,00 €</b>	<b>5 400 000,00 €</b>



## PARTIE 4

# LA GOUVERNANCE

---

### 4.1 AU MOMENT DE L'ÉLABORATION DU DIAGNOSTIC ET DE LA STRATEGIE

L'ensemble du processus de concertation territoriale est documenté en ligne sur le site internet du PETR de l'Ariège :

- Concernant le projet de territoire : [en savoir+](#)
- Concernant le projet alimentaire territorial : [en savoir+](#)
- Concernant le conseil de développement : [en savoir+](#)

Plus précisément, dans le cadre de la révision de son projet de territoire et de la préparation du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE), le PETR de l'Ariège, en partenariat avec la DDT de l'Ariège et le CEREMA, a mené au cours du premier semestre 2021 un processus de concertation territoriale organisé de la façon suivante :

- **Avril 2021** : Entretiens préparatoires avec les présidents des 7 EPCI afin d'identifier les enjeux politiques stratégiques forts de développement sur chacune des intercommunalités du PETR de l'Ariège.
- **Mai 2021** :
  - Réunion préparatoire avec les animateurs de territoire des 7 intercommunalités afin de préparer un format d'atelier participatif et de partager une vision commune de ce qui caractérise la « transition écologique » sur notre territoire. Cet atelier a donné lieu à un compte rendu synthétique et offre une définition de la transition écologique et de ses critères.
  - Atelier diagnostic « Vision partagée du territoire » à destination des élus et techniciens du PETR de l'Ariège ainsi que des experts partenaires.

Cet atelier a permis de dégager les principales forces (la nature & la biodiversité) et faiblesses du territoire (la précarité économique & sociale). Au cours de cet atelier, les participants ont identifié les priorités de développement suivantes :

1. SOCIAL | Faire corps : faciliter de nouvelles solidarités pour une transition plus juste
  2. ALIMENTATION | Soutenir une économie verte et durable, responsable socialement
  3. ECONOMIE | Encourager et soutenir le développement des productions locales durables dans le cadre d'un système alimentaire territorialisé, solidaire et coopératif
  4. MOBILITES | Accélérer la transition vers une mobilité durable et intelligente quand c'est possible
  5. SANTE | Garantir l'accès aux soins pour tous – Protéger la santé et le bien-être des citoyens
  6. COHESION TERRITORIALE | Lutter contre les discriminations sociales et territoriales
  7. TRANSITION ENERGETIQUE | Réduire la consommation énergétique du territoire – Vers un territoire sobre énergétiquement
- **Mai 2021** : Installation du premier Conseil de développement (CODEV) territorial du PETR de l'Ariège. Le CODEV du PETR de l'Ariège est composé de 28 membres, habitants du territoire

sans mandat électoral, sélectionnés par les communautés des communes. Il se réunit en moyenne tous les 3 mois.

- **Juillet 2021** : Atelier « Prospective territoriale » à destination des élus, techniciens, membres du CODEV du PETR de l’Ariège ainsi que des experts partenaires. Il a permis de confirmer les priorités de développement à horizon 2030 et d’explorer des solutions opérationnelles.
- **Mars 2022** : Forum des projets de la transition à destination de tous les porteurs de projets privés (associations, entreprises, collectifs, fondations...) et publics dans l’objectif de recenser les initiatives et les projets en lien avec les thématiques prioritaires du projet de territoire du PETR de l’Ariège.

Au regard des priorités de développement identifiées lors du processus de concertation territoriale autour de la transition écologique et sans négliger les objectifs de développement territorial déjà inscrits dans une stratégie de développement de longue durée des territoires, la future maquette territoriale du PETR de l’Ariège s’articulera autour des 7 grands axes développés ci-dessous :

- Axe n°1 : Aménager l’espace de manière durable et éco-responsable
- Axe n°2 : Préserver notre capital naturel
- Axe n°3 : Devenir un territoire à énergie positive
- Axe n°4 : Favoriser de nouvelles solidarités
- Axe n°5 : Coordonner une politique alimentaire durable
- Axe n°6 : Participer à l’émergence d’une économie verte et durable
- Axe n°7 : Innover dans nos méthodes de travail : la coopération au cœur de nos pratiques

Dans le cadre de la préparation de la stratégie européenne LEADER 2023-2027, le PETR de l’Ariège a organisé le processus de concertation selon l’échéancier suivant :



L’atelier de concertation sur la future stratégie LEADER 2023-2027 du GAL s’est tenu le 16 septembre 2022. Il a permis de définir les orientations stratégiques du programme européen LEADER 2023-2027 présentées dans la présente candidature. Plus de 70 personnes étaient présentes dont la moitié était composée d’élus locaux et d’agents publics, et l’autre moitié d’acteurs privés du territoire, essentiellement issus du milieu associatif.

#### 4.2 LE COMITE DE PROGRAMMATION

Au stade de la candidature, le GAL prévoit d’apporter les changements suivants à la composition actuelle des membres du comité programmation :

- Offrir une place plus importante aux élus des territoires qui sont amenés à se prononcer sur l’intérêt territorial des projets et leur cohérence avec le projet de territoire du PETR de l’Ariège ;

- Diminuer la part des institutions qui offrent un avis plus technique sur les projets en les invitant à siéger au sein d'un collège consultatif en fonction des projets étudiés en séance ;
- Sélectionner les acteurs privés en fonction de l'implication de leur structure dans le développement des territoires, leur mission de tête de réseau sur les thématiques de la stratégie LEADER et leur expérience LEADER

Les critères de sélection des membres du CP reposeront sur la motivation personnelle et l'engagement à s'investir régulièrement dans les travaux du GAL (à distance et en présentiel). Ils devront s'engager au minimum à participer à 4 CP/an, 2 ateliers de travail/an et 4 séances de présentation de projets/an soit 10 demi-journées par an, en plus du temps de travail d'analyse des projets en amont, et de la co-organisation des évènements LEADER.

Le règlement intérieur du GAL pourra prévoir une clause instaurant la possibilité de mettre fin au siège d'un membre dans le cas de plus de deux absences non justifiées par an.

La composition prévisionnelle CP du GAL du PETR de l'Ariège est présentée ci-après.

Elle respecte la répartition entre 50% de membres dans le collège public et 50% de membres dans le collège privé (dont 50% d'anciens porteurs de projet). Il est proposé de maintenir un groupe de 18 membres, avec 9 membres dans chaque collège. Il y'a donc 18 droits de vote par binôme, paritaire. Afin de faciliter l'obtention du quorum et garantir une égale répartition des droits entre les membres, les notions de titulaire-suppléant disparaissent au profit de la notion de binôme paritaire se partageant un même droit de vote.

La composition des membres du collège consultatif est jointe dans l'annexe 5. Les membres sont nominatifs.

Les modalités de mise en œuvre envisagées pour que le comité de programmation puisse être un lieu de réflexion sur les orientations prises pour soutenir la stratégie du GAL, un lieu de mobilisation et d'échanges sont :

1. Organiser **2 ateliers thématiques** de travail par avec les membres du GAL, en dehors des CP, sur le suivi des objectifs stratégiques LEADER. Ces ateliers de travail pourront donner lieu le cas échéant au lancement d'Appel à Manifestation d'Intérêts (AMI) et d'Appel à Projets Thématiques (AAP) si une mobilisation spécifique apparaissait nécessaire ;
2. Organiser **4 séances de présentation de projet in situ**, afin de permettre aux membres du CP de prendre le temps de découvrir, comprendre et analyser les projets LEADER qui seront proposés à la programmation. Ces séances seront organisées sous forme de rencontres conviviales avec des processus de présentation et d'analyse collaboratifs et créatifs sur la base de la grille de sélection et de l'aide à la notation. Les fiches-projet seront partagées avec les membres du CP 15 jours minimum avant les présentations de projets.  
Annexe 4 – Grille d'analyse des projets
3. Organiser **4 comités de programmation** par an sur des temps plus courts (1h30) avec possibilité d'y assister à distance dans l'objectif de réaliser les programmations administratives et financières nécessaires. Des présentations de très courtes vidéos (2-3 min) rappelant les projets visités et les notes attribués et commentaires attribués permettront d'introduire les décisions du comité de programmation.
4. Un **guide du membre du GAL** sera édité afin de permettre aux membres de devenir les ambassadeurs du programme européen LEADER.
5. Des **échanges interGALs** entre membres pourront être organisés afin de partager les bonnes pratiques et les expériences.

Collège Public: élus exclusivement		NOM, prénom	Fonction	Email	Téléphone	Expérience LEADER
1	PETR Ariège	Binôme H				
		Binôme F				
2	CC Haute-Ariège	Binôme H				
		Binôme F				
3	CC Pays de Tarascon	Binôme H				
		Binôme F				
4	CC Arize-Lèze	Binôme H				
		Binôme F				
5	CA Pays Foix-Varilhes (hors Foix)	Binôme H				
		Binôme F				
6	CC Portes Ariège Pyrénées	Binôme H				
		Binôme F				
7	CC Pays d'Olmes	Binôme H				
		Binôme F				
8	CC Pays de Mirepoix	Binôme H				
		Binôme F				
9	CD09	Binôme H				
		Binôme F				

	Collège Privé: 50% anciens porteurs de projet		NOM, prénom	Fonction	Email	Téléphone	Expérience LEADER
1	ANA-Conservatoire des espaces naturels Ariège : ANA-CEN Ariège	Binôme H					
		Binôme F					
2	Association Tourisme culture et patrimoine Pays Pyrénées Cathares	Binôme H					
		Binôme F					
3	Initiative Ariège	Binôme H					
		Binôme F					
4	CIVAM Bio	Binôme H					
		Binôme F					
5	Chambre d'Agriculture de l'Ariège	Binôme H					
		Binôme F					
6	Chambre du Commerce et de l'industrie de l'Ariège	Binôme H					
		Binôme F					
7	Chambre des Métiers et de l'artisanat de l'Ariège	Binôme H					
		Binôme F					
8	CODEV PETR Ariège	Binôme H					
		Binôme F					
9	Territoires Educatifs 09	Binôme H					
		Binôme F					

# PARTIE 5

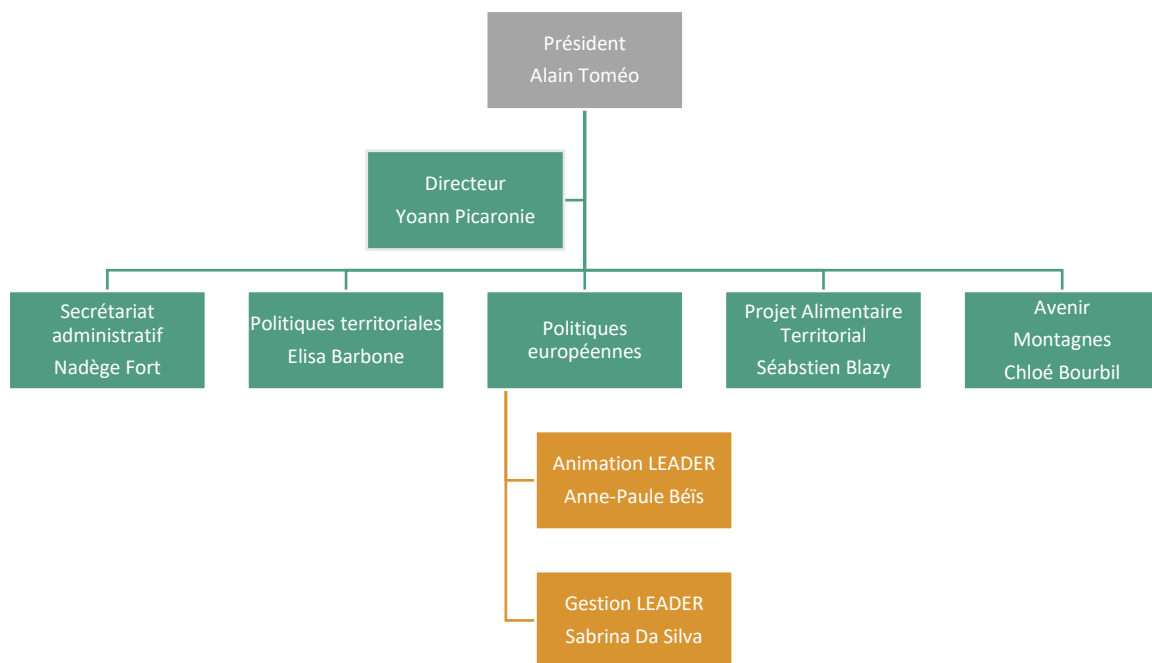
## LE PILOTAGE ET L'ÉVALUATION

### 5.1 INGENIERIE

L'équipe LEADER est composée de 2 ETP :

MISSION	PRENOM, NOM	TEMPS TRAVAIL	STATUT	FICHE DE POSTE
Animation territoriale du programme européen LEADER 2023-2027	Anne-Paule Béïs	35 heures/semaine 100% consacré à la mission	Attachée territoriale - Titulaire	Annexe 6
Gestionnaire du programme européen LEADER 2023-2027	Sabrina Da Silva	35 heures/semaine 100% consacré à la mission	Adjoint administratif - Titulaire	Annexe 6

L'équipe LEADER fait partie de l'équipe du PETR de l'Ariège organisée comme suit :



### 5.2 SUIVI ET EVALUATION

MODALITES DE SUIVI STRATEGIQUE ET FINANCIER

Le suivi stratégique et financier du programme européen LEADER 2023-2027 sera organisé à différents niveaux :

- Au niveau technique par l'équipe du GAL et du PETR de l'Ariège afin de renseigner les indicateurs d'impact, de résultats et de réalisations qui seront décidés collaborativement entre novembre 2022 et février 2023
- Au niveau décisionnel par les membres du GAL lors de l'atelier thématique annuel dédié et lors du dernier comité de programmation de chaque année civile.

Un travail sur les indicateurs fera l'objet d'un accompagnement spécifique par l'ANCT entre novembre 2022 et février 2023. Ce travail sera commun aux autres contrats territoriaux (CTO et CRTE du PETR de l'Ariège) afin d'assurer un pilotage conjoint d'une seule et même stratégie territoriale fondée sur le projet de territoire du PETR de l'Ariège.

#### PROCESSUS & MODALITES D'EVALUATION DU PROGRAMME

Un travail est en cours de réflexion avec le bureau d'études d'évaluation-prospective recruté en mai 2022 et le groupe évaluation-prospective LEADER constitué de l'équipe technique du PETR de l'Ariège et d'un échantillon représentatif des membres des deux CP des GALs Montagnes Ariégeoises et Plaine et Coteaux d'Ariège. A l'issue de ce travail technique, une séminaire d'évaluation-prospective LEADER en présence des deux membres des CP des GALs Montagnes Ariégeoises et Plaine et Coteaux d'Ariège et du nouveau CP du GAL Montagnes et plaines Ariégeoises se tiendra le 19 janvier 2023.

A l'issue de ce séminaire un plan d'évaluation di programme LEADER 2023-2027 sera rédigé et annexé à la convention LEADER 2023-2027.

### 5.3 COMMUNICATION ET DIFFUSION

Les modalités de communication et de diffusion autour du programme européen LEADER sont les suivantes :

- **A destination des membres du GAL**
  - Un guide de l'ambassadeur LEADER
  - Un kit d'information pour les porteurs de projet
- **A destination des futurs porteurs de projet et du grand public**
  - Un guide du porteur de projet
  - Un guide spécifique pour la coopération territoriale européenne (transnationale) + 1 kit du porteur de projet de coopération
  - Des évènementiels d'information et de mise en réseau (ex : forum des projets, conseil local de l'alimentation, Joli Mois de l'Europe...)
  - Un catalogue des projets LEADER
  - Des modules spécifiques d'accompagnement au montage de projet de coopération transnationale
  - Autant de guides que nécessaire en cas d'Ami et d'AAP LEADER
- **A destination des porteurs de projet LEADER**
  - Un guide spécifique pour les demandes de paiement incluant les modalités de communication
  - Un classeur du porteur de projet comprenant l'ensemble des pièces à fournir avec des modèles conformes
  - Une séance de formation après signature de la convention d'attribution LEADER sur la demande de paiement
  - Une rencontre annuelle des porteurs de projet LEADER pour faciliter la mise en réseau et le partage d'expérience (peut être mutualisé avec d'autres évènements sur le territoire)

- **A destination des partenaires territoriaux et techniques figurant dans la liste des membres du collège consultatif**
  - Une rencontre annuelle de bilan et d'échanges d'information sur les modalités d'accompagnement des porteurs de projets LEADER

Le PETR de l'Ariège mettra en ligne, en libre accès, tous les documents réalisés et toutes les informations utiles sur son site internet dans la rubrique « Europe » : [en savoir+](#)



## ANNEXES

---

- Annexe 1** Délibération du PETR de l'Ariège
- Annexe 2** Liste des communes incluses dans le périmètre LEADER
- Annexe 3** Fiche-actions déclinant le plan d'action LEADER
- Annexe 4** Grille d'analyse des projets LEADER
- Annexe 5** Membres du collège consultatif du CP LEADER
- Annexe 6** Fiches de poste de l'équipe du GAL



Anne-Paule Béïs

Animatrice LEADER

[anne-paule.beis@petrariège.fr](mailto:anne-paule.beis@petrariège.fr)

+33 6 02 57 31 47

---

PETR Ariège  
13 place de l'Infanterie | Entrée 2  
09000 FOIX

05 61 01 99 56